

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM

Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Tél E-Mail

- J'atteste sur l'honneur être résidant à l'année de la CC Brionnais Sud Bourgogne.
- J'ai compris qu'en recevant cette prime je m'engage à ne pas céder mon vélo dans les deux années suivant son acquisition.

INFORMATONS CONCERNANT VOTRE DEMANDE DE PRME

Je souhaite recevoir une prime

- de 100 € pour l'achat d'un vélo classique.
- de 300 € pour l'achat d'un vélo avec assistance électrique.

Je réunis les pièces justificatives suivantes (lire attentivement le règlement au verso sur le détail des pièces à fournir) :

- le présent formulaire recto et verso complété et signé
- mon RIB
- la facture d'achat de mon vélo datée au plus tôt du 1er mai 2024
- la copie de ma pièce d'identité
- la copie de ma taxe foncière ou un justificatif de domicile

J'adresse mon dossier par mail à partir du 1er mai 2024 à mobilite@bsb71.fr. Seuls les dossiers complets pourront être instruits. L'envoi d'un dossier n'entraîne pas automatiquement l'attribution de la prime. Si votre dossier est complet et que l'enveloppe d'incitation financière n'a pas été consommée, vous recevrez un courrier confirmant l'attribution de la prime.

POUR ALLER PLUS LOIN

La réponse aux questions suivantes ne conditionne pas l'attribution de la prime mais permet à votre Communauté de Commune de mieux faire connaître son action en faveur de la mobilité.

- J'accepte de recevoir des informations de la Communauté de communes concernant ses actions en faveur de la mobilité. Mes coordonnées ne seront utilisées que par la Communauté de Communes et je peux me désengager à tout moment.
- J'ai prévu d'utiliser mon vélo notamment pour mes déplacements domicile-travail.
- Au moment de l'achat, je ne disposais pas d'autre vélo à usage personnel.
- C'est la première fois que j'achète un vélo à assistance électrique.

Je télécharge gratuitement l'application Géovélo, puis je flashe ou j'utilise le code DBXZPWS pour participer au Challenge Mai à Vélo 2024 organisé par ma Communauté de Communes.



RÈGLEMENT D'INTERVENTION

La Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne (CCBSB) s'est engagée en faveur du développement des mobilités actives, notamment au travers de la réalisation d'un schéma directeur. Par la Délibération 2024-038 en date du 9 avril 2024, une enveloppe d'incitation financière dite « prime à l'achat de vélos » d'un montant total de 15 000 € a été votée afin d'encourager les habitants à pratiquer le vélo pour leurs trajets du quotidien. Cette prime est mise en place à compter du 1er mai 2024 et jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Cette prime sera versée dans les conditions suivantes :

- Prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) : 300 €
- Ou prime pour l'achat d'un vélo classique : 100 €

Seule une des deux primes peut être accordée par demandeur.

Afin de privilégier l'achat de VAE, plus propices aux déplacements du quotidien sur notre territoire, il est prévu de découper l'enveloppe d'incitation financière comme suit :

- 12 000 € consacrés aux primes à l'achat de VAE (soit 40 dossiers),
- 3 000 € consacrés aux primes à l'achat de vélos classiques (soit 30 dossiers).

Cette prime est accordée, sans condition de ressources, aux particuliers de plus de 18 ans ayant une résidence principale sur le territoire communautaire. Elle est limitée à un versement par demandeur. Cette prime concerne l'achat de vélos pour adultes neufs ou d'occasion (VAE ou vélos classiques). L'achat doit être effectué auprès d'un professionnel spécialisé qui dispose d'une boutique et d'un atelier de réparation sur le territoire communautaire, soit :

- Terre Evasion, situé 8 route des Forges à Baudemont
- Cycles Vert, situé 6 rue de Gothard à La Clayette
- JMV Cycles, situé ZA La Bruyère à Chauffailles
- Sport 2000, situé ZC Les Portes du Brionnais à Chauffailles

Modalités de versement de la prime

Voici la liste des pièces justificatives à fournir pour qu'un dossier puisse être instruit :

- Présent formulaire de demande de versement dûment rempli recto et verso et signé,
- Copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité,
- **Facture d'achat du vélo qui doit être datée au plus tôt du 1er mai 2024 et qui doit permettre d'identifier le vendeur, de vérifier qu'il s'il s'agit bien de l'achat d'un VAE adulte ou d'un vélo classique adulte,**
- RIB au nom du demandeur pour le versement de la prime,
- Copie de la taxe foncière ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Quel que soit son type, le vélo acquis doit satisfaire les conditions suivantes : ne pas utiliser de batterie au plomb, ne pas être cédé par l'acquéreur dans les deux années suivant son acquisition et disposer d'un identifiant unique gravé sur le cadre du vélo. Cette prime est cumulable avec l'aide « Bonus Vélo » de l'Etat.

Les dossiers de demande de versement de la prime doivent être adressés à partir du 1er mai 2024 par mail uniquement à l'adresse suivante : mobilite@bsb71.fr, la date et l'heure de réception du mail faisant foi. Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée (premiers arrivés, premiers servis).

Attention, seuls les dossiers complets pourront être instruits. En cas de demande de complément de pièces justificatives, le dossier sera pris en compte à la date à laquelle l'ensemble des pièces auront été adressées.

Une fois le dossier instruit et si l'enveloppe budgétaire restante le permet, la CCBSB émet un avis favorable. Un courrier de confirmation de versement de la prime est adressé par mail au demandeur.

Seule la réception de ce courrier de confirmation émis par la CCBSB garantit le versement de la prime. Le dépôt de dossier ne vaut en aucun cas acceptation par la CCBSB. La prime est ensuite versée directement sur le compte bancaire renseigné par le demandeur sous 30 jours suivant l'envoi du courrier de confirmation d'attribution.

Je confirme avoir bien pris connaissance du règlement d'intervention :

Date et signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé".